**Motion sur le service public postal : la fermeture des bureaux de poste (Vésines)**

Monsieur le Maire de Chalette-Sur-Loing, Franck Demaumont a reçu les responsables départementaux de la Poste venus pour annoncer une réorganisation des bureaux de poste de Chalette-Sur-Loing. Les propositions de la Poste ont été confirmées par écrit (courrier reçu le jeudi 13 septembre 2018) :

- Fermeture du bureau de Poste de Vésines : il sera transformé en relais commerçant

- Réaménagement des horaires d’ouverture du bureau de Poste du Bourg.

Nous avons assisté au fil du temps à la dégradation du service public postal du bureau de poste de Vésines :

- le changement des locaux avec un espace réduit et moins de services

- la réduction des horaires d’ouverture : fermé les après-midis

- la réduction du personnel.

Aujourd’hui, ce bureau de poste, du fait de la limitation des opérations financières à 200€, avantage également les habitants de Cepoy, Corquilleroy et Pannes, d’où son intérêt communautaire.

Nous devons être attentifs à la politique de la Direction de la Poste sur la prévision de fermeture de nombreux bureaux dans notre département. Nous avons l’exemple de la ville d’Orléans : il n’y a plus que 5 bureaux de Poste. L’objectif est de conserver un bureau pour 20.000 habitants. D’où la programmation de fermer celui de Vésines. Nous pouvons aussi nous inquiéter sur l’avenir du bureau d’Amilly ou Villemandeur : il ne resterait plus que trois bureaux dans l’agglomération montargoise si cette politique continue de s’appliquer.

Les conséquences de ces fermetures sont multiples :

- Moins de services pour la population.

- Favoriser l’isolement de la population : éloignement et difficultés à se rendre dans les autres bureaux de poste compte tenu du réseau de transports publics.

- Les communes sont obligées de pallier ces manquements -comme à Pannes- par la mise en place d’un agent communal afin d’assurer les missions de la Poste.

C’est toujours la population des quartiers prioritaires et la population rurale qui sont victimes des diminutions des services publics. Les bureaux de poste ferment dans les communes rurales et les quartiers prioritaires.

Nous devons ensemble, élus, conseillers municipaux, communautaires, départementaux, régionaux, députés et sénateurs, partenaires sociaux de la Poste, organisations politiques, nous réunir au niveau départemental pour un service public postal de qualité et de proximité et créer un collectif de défense.

Monsieur Franck Demaumont, Maire de Chalette sur Loing et Vice-Président de l‘Agglomération montargoise, appelle la population à le rejoindre dans cette bataille, autour de ce collectif.

Il appelle à voter une motion contre la fermeture des bureaux de Poste dans les conseils municipaux, communautaires, départementaux …

Le conseil municipal de Chalette s’oppose à la fermeture du bureau de poste de Vésines et, avec la population, se mobilise pour le maintien de ce service public postal.